COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE
DU 18 SEPTEMBRE 2018

Membres présents : Alain OLLIVIER-HENRY ; Alain BERNARD ; Francis BEUREL ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Guy Granville ; Joël LE SAGE.

Excusé : Christophe GUYOT.

DOSSIERS A INSTRUIRE :

CLUBS DE LIGUE ET FEDERATION :

(Pour validation par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage)

1 – Dossier JAN Christophe, (2237717510) démission du club de la AS Saint Barnabé (District) et demande de rattachement au club de Laureméné (R3) :

- La Commission propose :
Démission acceptée
Rattachement de Monsieur JAN au club de Laureméné à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Laureméné à compter du 01/07/2020
Le club de AS Saint Barnabé couvert par cet arbitre pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

2 – Dossier CARPENTIER Yves, (2398030251) : Démission du club de Saint Brieuc Stade (N2) et demande de rattachement au club d'Evron F.C. (R3) :

- La Commission propose :
Démission acceptée
Rattachement de Monsieur CARPENTIER au club d'Evron FC à compter 01/07/2018.
Couverture du club d'Evron FC à compter du 01/07/2020
Le club de Saint Brieuc Stade couvert par cet arbitre pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

3 – Dossier EVENO Jean François, (2229657349) : arbitre indépendant demandant son rattachement au club de FC Lié Plouguenast (District) :

- La Commission propose :
Rattachement de Monsieur EVENO au club de FC Lié Plouguenast à compter 01/07/2018.
Couverture du club de FC Lié Plouguenast à compter du 01/07/2018

4 – Dossier MALET Mathieu, (2127503667) : Démission du club Trégor FC (District) et demande de rattachement au club de Lannion FC. (N3) :

- La Commission propose :
Démission acceptée
Rattachement de Monsieur MALET au club de Lannion FC à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Lannion FC à compter du 01/07/2020
Le club de Trégor FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

5 – Dossier PRIGENT Nicolas, (2210879772) : Démission du club de Paimpol FC (R1) et demande de rattachement au club de Ploubazlanec ES (R3) :

- La Commission propose :
Démission acceptée
Rattachement de Monsieur PRIGENT au club de Ploubazlanec ES à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Ploubazlanec ES à compter du 01/07/2020
Le club de Paimpol FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

6 – Dossier CORDIER Romain, (2219610193) : Démission du club de Saint Cast Le Guildo (District) et demande de rattachement au club de Penguily ES (R2) :

- La Commission propose :
Démission acceptée
Rattachement de Monsieur CORDIER au club de Penguily ES à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Penguily ES à compter du 01/07/2020
Le club de Saint Cast Le Guildo non couvert par cet arbitre pour la saison 2018/2019 car non formé au club.

7 – Dossier GRIMAULT Yvon, (2277729203) : Démission du club de Pordic-Binic FC (R3) suite à mutation dans le Ligue de Normandie et rattachement au club de Saint Pairaise du District de la Manche

- La Commission propose :
Démission acceptée
Le club de Pordic-Binic FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

8 – Dossier ROUAUX Jean Michel, (2237728188) : arbitre indépendant demandant à revenir au club de Loudéac OSC (R2), club quitté au 01/07/2017 (PV C. Régionale 08/02/2017)

- La Commission propose :
Rattachement de Monsieur ROUAULT au club de Loudéac OSC à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Loudéac OSC à compter du 01/07/2018

9 – Dossier THELLIER Sébastien, (1699601288) mutation du District 35 – club quitté US Mordelles Demande de rattachement au club de Saint Julien ASL.

- La Commission propose :
Rattachement de Monsieur THELLIER au club de Saint Julien ASL à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Saint Julien ASL à compter du 01/07/2018
Le club de l'US Mordelles couvert par cet arbitre pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

10 – Dossier DAUBIGNARD Daniel, (2308128246) mutation du District de l'Essonne Rattachement au club de Merdrignac CS (R3).

- La Commission propose :
Rattachement de Monsieur DAUBIGNARD au club de Merdrignac CS à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Merdrignac CS à compter du 01/07/2018

11 – Dossier MARIEL Damien, (2546433671) : Démission du club de Saint Jacut Sports (District) et demande de rattachement au club de Loudéac OSC (R2) :

- La Commission propose :
Démission acceptée
Rattachement de Monsieur MARIEL au club de Loudéac OSC à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Loudéac OSC à compter du 01/07/2020
Le club de Saint Jacut Sports couvert par cet arbitre pour les saisons 2018/2019 et 2019/20120 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

12 – Dossier WULLAERT Baptiste, (2544555965) : Démission du club de Saint Brandan – Quintin FC (R3) et demande de rattachement au club de US Argoat saint Nicolas (District) :

- La Commission propose :
Démission acceptée
Rattachement de Monsieur WULLAERT au club de US Argoat Saint Nicolas à compter 01/07/2018.
Couverture du club de US Argoat Saint Nicolas à compter du 01/07/2020
Le club de Saint Brandan Quintin FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2018/2019 et 2019/20120 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

CLUBS DE DISTRICT :

1 – Dossier PERRAULT David, (2299771383) : demande de rattachement au club de Trémorel US (District) suite à la mise en sommeil du club de Loscouët sur Meu (District) :

- La Commission décide :
Rattachement de Monsieur PERRAULT au club Trémorel US à compter 01/07/2018.
Couverture du club de Trémorel US à compter du 01/07/2018 du fait de la mise en sommeil du club de Loscouët sur Meu

2 – Dossier DESPONTS Fabien, (2546223368) : demande de rattachement au club du FC Lié Plouguenast (District) suite à la mise en sommeil du club de Langast (District)

- La Commission décide :
Rattachement de Monsieur DESPONTS au club du FC Lié Plouguenast à compter 01/07/2018.
Le club de Langast étant mis en sommeil.
Couverture du club de du FC Lié Plouguenast à compter du 01/07/2018 du fait de la mise en sommeil du club de Langast

3- Dossier CARRE Raphaël (2543264435) : saison 2017 /2018 nombre de matches comptabilisés insuffisants :

- La Commission, reprenant la comptabilisation des matches et les arrêts maladie revient sur sa décision et décide que Monsieur CARRE a effectué le nombre de matches demandés par le statut et que de ce fait le club du Vieux Bourg FC est couvert par cet arbitre pour la saison 2017/2018 .
Dit que ce club pourra utiliser 6 joueurs mutés en équipe A pour la saison 2018/2019

Le Secrétaire de la Commission,

Alain BERNARD

Le Président de la Commission,

Alain OLLIVIER HENRY